

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DEPARTEMENT
DU
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
VILLENEUVE- SUR- LOT

CANTON
DE
PENNE D'AGENAIS

MAIRIE
DE
PENNE D'AGENAIS

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 19
- présents : 13
- votants : 15

Objet :

EDUCATION

SIVU
TRANSPORTS
SCOLAIRES

MODIFICATION DES
STATUTS

L'an deux mille vingt-six, le trois février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud DEVILLIERS.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 28-01-2026

PRESENTS : Michèle BABOULENE, Nicole BESSA, Gisèle COSTE, Jean-Claude COSTES, Thierry DEBERTRAND, Lutgarde DETRY, Arnaud DEVILLIERS, Michel GARRIGUES, Maria GARROUSTE, Bernard JURQUET, Gérard MULLER, Véronique ORLANDO, Jean-Marc SCHMITZ.

EXCUSES : Simon CHARBONNIER, Céline VIGNEAU, Jessica VILLEGAS

ABSENTS : Jennifer DELBEGUE-BOUILLET

PROCURATION :

Monsieur Bertrand DELMAS donne procuration à Monsieur Arnaud DEVILLIERS
Monsieur Mickael RIGABERT donne procuration à Véronique ORLANDO.

Véronique ORLANDO a été élue secrétaire de séance.

Vu la demande du comité syndical du SIVU Transport scolaire exprimée, lors de sa séance du 5 décembre 2025, de modifier ses statuts ;

Vu les modifications proposées aux communes membres :

- Article 2 : La région étant en charge de la compétence Transport Scolaire depuis le 23 juillet 2019, il est nécessaire de modifier cet article en remplaçant : « le plan départemental » par « le plan régional ».
- Article 7 : Il est proposé de réduire le nombre de délégués par commune (2 titulaires et 2 suppléants) à 1 titulaire et à 1 suppléant afin d'obtenir plus facilement le quorum nécessaire.
- Article 8 : Les fonctions de receveur n'étant plus exercées par la Trésorerie de Penne d'Agenais mais par le Service de Gestion Comptable de Villeneuve sur Lot, il est nécessaire de modifier cet article.

Le **Conseil Municipal**, ouï l'exposé de Madame Céline VIGNEAU, Conseillère municipale en charge de l'enseignement, et après en avoir délibéré,

DECIDE à 15 voix pour de :

MARQUER son accord sur la proposition de modification des statuts souhaités telle qu'exprimée par le comité syndical, lors de sa séance du 5 décembre 2025

DONNER mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à cette affaire.

Le Maire,
Arnaud DEVILLIERS,

La Secrétaire de séance,
Véronique ORLANDO,

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

A Penne d'Agenais, le 3 février 2026